



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 69 - AVRIL 2015

SOMMAIRE

Agence régionale de santé

Arrêté N °2015097-0035 - Arrêté Portant autorisation de création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés de 14 places au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Denis Forestier» sis avenue Georges Lapiere, 78 320 La Verrière géré par la Mutuelle Générale de l'Education Nationale	1
Arrêté N °2015099-0007 - Arrêté Portant sur l'autorisation de réouverture de 12 places d'hébergement permanent et d'extension de 12 places par création d'une unité spécifique Alzheimer, délivrée le 17 avril 2012, de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommé « Le Manoir » sis 32 avenue Gambetta à Ris- Orangis (91100) géré par la SNC Le Manoir	6
Arrêté N °2015099-0008 - Arrêté Portant relocalisation de l'Accueil de Jour de l'Association « Oeuvre de Secours aux Enfants » au 3 rue Albert Camus - 95200 Sarcelles	10
Arrêté N °2015100-0004 - Arrêté N °11/ ARSIFD/ LBM/2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO LAM »	14
Arrêté N °2015100-0005 - ARRETÉ N °12/ ARSIFD/ LBM/2015 portant agrément de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « BIO LAM»	19
Arrêté N °2015103-0015 - Arrêté n ° DOSMS-2015/128 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux «COHEN- ZACCARINI» sise 63 avenue du Général Leclerc à MAISONS- ALFORT (94700)	23
Arrêté N °2015103-0016 - Arrêté n ° DOSMS-2015/129 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale LABORATOIRE « COHEN-ZACCARINI » sis 63 avenue du Général Leclerc à MAISONS- ALFORT (94700)	27
Arrêté N °2015103-0017 - Arrêté N ° DOSMS-2015/130 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO LAB » sis 34 rue Gambetta - LES MUREAUX (78130)	31
Arrêté N °2015103-0018 - Arrêté n ° DOSMS-2015/131 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « BIO LAB » sise 34 rue Gambetta - LES MUREAUX (78130)	37
Arrêté N °2015103-0019 - Arrêté n ° DOSMS-2015/132 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAFA « CERBA » sise ZI Les Béthunes - 7/11, rue de l'Equerre à SAINT- OUEN- L'AUMONE (95310)	41



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015097-0035

**signé par
Autres signataires**

le 07 Avril 2015

Agence régionale de santé

Arrêté Portant autorisation de création d'un
Pôle d'Activités et de Soins Adaptés de 14
places au sein de l'Etablissement
d'Hébergement pour Personnes Agées
Dépendantes (EHPAD) « Denis Forestier» sis
avenue Georges Lapierre, 78 320 La Verrière
géré par la Mutuelle Générale de l'Education
Nationale

**Direction Générale des Services du
Département
Direction de l'Autonomie**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

Le Président du Conseil Général

Arrêté n° 2015- 106

Arrêté n° 2015-Tarif- 127

**Portant autorisation de création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés de 14 places
au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
« Denis Forestier »
sis avenue Georges Lapierre, 78 320 La Verrière
géré par la Mutuelle Générale de l'Education Nationale**

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R311-33 et suivants, R313-1 et suivants, R314-1 et suivants, D311-3 et suivants, D311-11 et suivants ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 susvisée ;

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ;

VU le règlement départemental d'aide sociale en vigueur ;

VU le schéma de troisième génération d'organisation sociale et médico-sociale du département des Yvelines adopté par délibération du 28 mai 2010 ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France en date du 12 mai 2010 établissant le PRIAC 2010-2013 pour la Région Ile-de-France ;

VU l'arrêté en date du 2 mars 2006 autorisant la transformation des 76 lits de la maison de retraite Denis Forestier, sis avenue Georges Lapierre, 78320 La Verrière en EHPAD ;

VU l'arrêté en date du 18 octobre 2010 portant la capacité à 116 lits de l'EHPAD Denis Forestier sis avenue Georges Lapierre, 78320 La Verrière ;

VU l'arrêté ministériel du 28 février 2011 portant application du I de l'article R314-50 du code de l'action sociale et des familles pour les EHPAD exerçant une activité de pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) ou d'unité d'hébergement renforcée (UHR) ;

VU l'arrêté ministériel du 5 mars 2012 portant application du I de l'article R314-50 du code de l'action sociale et des familles pour les EHPAD autorisés à exercer une activité d'hébergement temporaire et pour lesdits établissements exerçant une activité de PASA ou d'UHR ;

VU la circulaire N°DGAS/DSS/DHOS/2009/195 du 6 juillet 2009 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du plan « Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 » et son annexe 8 relative au cahier des charges des PASA et des UHR ;

VU l'instruction interministérielle n° DGAS/2C/DHOS/DSS/2010/06 du 7 janvier 2010 relative à l'application du volet médical du Plan Alzheimer ;

VU la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/CNSA/2014/94 du 28 mars 2014 relative aux orientations de l'exercice 2014 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées ;

VU la circulaire Interministérielle N° DGCS/SD3A/DGOS/SDR/2011/362 du 19 septembre 2011 relative à la mesure 16 du Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;

VU la demande de l'EHPAD « Denis Forestier » sis avenue Georges Lapierre à La Verrière, d'une capacité d'hébergement permanent de 116 lits, en vue de procéder à la création d'un PASA pour accueillir et prendre en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, d'une capacité de 14 places ;

CONSIDERANT la mesure 16 du plan national Alzheimer 2008-2012, intitulé « création ou identification, au sein des EHPAD d'unités adaptées pour les patients souffrant de troubles comportementaux » qui prévoit notamment de généraliser la réalisation de PASA dans les EHPAD ;

CONSIDERANT l'avis favorable après la visite de conformité réalisée conjointement par la délégation territoriale des Yvelines de l'ARS Ile-de-France et le Conseil Général des Yvelines en date du 11 mai 2012 ;

CONSIDERANT l'avis réservé après la visite de conformité réalisée conjointement par la délégation territoriale des Yvelines de l'ARS Ile-de-France et le Conseil Général des Yvelines en date du 03 octobre 2013 ;

CONSIDERANT l'avis favorable après la visite de conformité réalisée conjointement par la délégation territoriale des Yvelines de l'ARS Ile-de-France et le Conseil Général des Yvelines en date du 17 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que le PASA permet de prendre en charge et d'accueillir les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées 5 jours /7 ;

CONSIDERANT les financements alloués par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à l'ARS Ile-de-France dans le cadre des mesures nouvelles Alzheimer au titre de l'année 2010 ;

CONSIDERANT le montant de la dotation forfaitaire annuelle de 4 557 euros à la place qui s'ajoute à la dotation initiale de fonctionnement de l'EHPAD ;

SUR propositions conjointes de Mme la Déléguée territoriale des Yvelines et de M. le Directeur Général des Services du Département ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 :

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes sis avenue Georges Lapierre, à La Verrière est autorisé à créer un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) pour accueillir et prendre en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées de 14 places.

Le PASA est un lieu de vie au sein duquel sont organisées et proposées, durant la journée, des activités sociales et thérapeutiques aux résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés.

Le PASA n'est pas ouvert à un recrutement extérieur.

ARTICLE 2 :

Le montant de la subvention annuelle versée par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France dans le cadre du fonctionnement du PASA s'élève à 63 798 euros (hors taux d'évolution) pour une ouverture de 5 jours /7.

ARTICLE 3 :

La capacité globale de l'établissement demeure inchangée, soit 116 lits d'hébergement permanent dont 14 places en PASA pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

ARTICLE 4 :

Cette structure est répertoriée dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS : 780 000 238

Code catégorie : 500

Code discipline : 961

Code fonctionnement : 11

Code clientèle : 436

Code statut : 47

ARTICLE 5 :

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à hauteur de 20 lits.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours administratif ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le Tribunal Administratif de Paris, dans le même délai de deux mois à compter de la notification pour le demandeur, ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 7 :

M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, Mme la Déléguée Territoriale des Yvelines et M. le Directeur Général des Services du Département des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département des Yvelines, ainsi qu'au bulletin officiel du département des Yvelines.

A Paris, le 7 avril 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

signé

Claude EVIN

Le Président
du Conseil Général des Yvelines

signé

Pierre BEDIER





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015099-0007

**signé par
Autres signataires**

le 09 Avril 2015

Agence régionale de santé

Arrêté Portant sur l'autorisation de réouverture de 12 places d'hébergement permanent et d'extension de 12 places par création d'une unité spécifique Alzheimer, délivrée le 17 avril 2012, de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommé « Le Manoir » sis 32 avenue Gambetta à Ris-Orangis (91100) géré par la SNC Le Manoir

Arrêté conjoint n° 2015- 105

Portant sur l'autorisation de réouverture de 12 places d'hébergement permanent et d'extension de 12 places par création d'une unité spécifique Alzheimer, délivrée le 17 avril 2012, de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommé « Le Manoir » sis 32 avenue Gambetta à Ris-Orangis (91100) géré par la SNC Le Manoir

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ILE-DE-FRANCE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.312-1 et suivants, L.314-3 et suivants, D.312-1 et suivants, D.312-156 et suivants, ainsi que les articles L.313-1 et R.313-1 et suivants ;

VU le code de la Santé Publique ;

VU le code de la Sécurité Sociale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Justice Administrative et notamment son article R.312-1 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de l'Île-de-France ;

VU le règlement départemental d'aide sociale adopté par la délibération du Conseil Général n° 2002-03-0011 du 24 juin 2002 ;

VU le schéma départemental des personnes âgées pour la période 2011-2016, adopté par l'Assemblée départementale du Conseil général de l'Essonne le 7 février 2011 ;

VU l'arrêté conjoint n° 2007-1339 du 17 juillet 2007 du Préfet de l'Essonne et n° 2007-0463 du 20 juillet 2007 du Président du Conseil général de l'Essonne, portant transformation en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la maison de retraite privée à but lucratif dénommée « Le Manoir » sise, 32 avenue Gambetta à Ris-Orangis (91130) ;

VU l'injonction préfectorale en date du 22 mars 2004, portant réduction de capacité de 58 à 46 places par fermeture de 12 places d'hébergement permanent non adaptées à la prise en charge des personnes âgées jusqu'à l'ouverture de nouveaux locaux adaptés et conformes ;

VU l'arrêté conjoint n° 2012-77 du 17 avril 2012 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et du Président du Conseil général de l'Essonne, portant autorisation de réouverture de 12 places d'hébergement permanent et d'extension de 12 places par création d'une unité spécifique Alzheimer de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommé « Le Manoir » à Ris-Orangis ;

VU la convention pluriannuelle tripartite signée le 30 octobre 2013, avec effet au 1^{er} novembre 2013, signée entre Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, Monsieur le Président du Conseil général de l'Essonne et la Société en Nom Collectif « Le Manoir » ;

CONSIDERANT la demande en date du 16 janvier 2015 relative à une demande de prorogation d'autorisation, transmise par Madame Valentinienne GAUVIN Directrice de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommé « Le Manoir » à Ris-Orangis ;

CONSIDERANT que l'ensemble du projet a été validé tant sur le plan financier qu'architectural par les autorités compétentes en mai 2014 ;

CONSIDERANT que les délais administratifs relatifs au permis de construire (recours des tiers et retrait administratif) ne permettent pas de respecter le délai de commencement d'exécution des travaux prévu par le Code de l'Action Sociale et des Familles à l'article D 313-7-2 ;

CONSIDERANT que le gestionnaire prévoit un commencement d'exécution des travaux à compter d'avril 2016 ;

SUR propositions conjointes du Délégué territorial de l'Essonne et du Directeur général des services du département de l'Essonne ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1ER : Le délai de mise en œuvre de l'autorisation de réouverture de 12 places d'hébergement permanent et d'extension de 12 places par création d'une unité spécifique Alzheimer de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommé « Le Manoir » accordée par arrêté conjoint 17 avril 2012 est prorogé d'un an.

A défaut de commencement d'exécution de ladite autorisation avant le 17 avril 2016, la caducité de l'autorisation sera constatée.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est valable pour la durée restant à courir pour l'autorisation initialement accordée. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

ARTICLE 3 : L'établissement destiné à prendre en charge des personnes âgées dépendantes a une capacité totale de 70 places d'hébergement permanent, comprenant une unité spécifique de 12 places pour l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS établissement : 91 070 166 3
 - o Code catégorie : [500] EHPAD
 - o Code discipline : [924] Accueil pour personnes âgées
 - o Code fonctionnement (type activité) : [11] Hébergement complet internat
 - o Code clientèle : [711] Personnes âgées dépendantes
 - o Code tarif (mode de fixation des tarifs) : [45] ARS/PCG, Tarif Partiel, habilité à l'aide sociale, sans PUI.

- N° FINESS gestionnaire : 91 000 098 3
 - o Code statut : [71] Société en Nom Collectif (S.N.C)

ARTICLE 4 : L'établissement n'est pas habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 5 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et le Directeur Général des Services du Conseil général de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile de France et du département de l'Essonne ainsi qu'au Bulletin Officiel du Département de l'Essonne.

Le 9 avril 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile de France,

signé

Claude EVIN

Le Président du Conseil Général
de l'Essonne,

signé

Jérôme GUEDJ



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015099-0008

**signé par
Autres signataires**

le 09 Avril 2015

Agence régionale de santé

Arrêté Portant relocalisation de l'Accueil de
Jour de l'Association « Oeuvre de Secours aux
Enfants » au 3 rue Albert Camus - 95200
Sarcelles

ARRETE N° 2015 – 105

**Portant relocalisation de l'Accueil de Jour de l'Association
« Oeuvre de Secours aux Enfants » au 3 rue Albert Camus - 95200 Sarcelles**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ILE-DE-FRANCE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE

- VU** Le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 312-1, L 314-3 et suivants, D 312-1 et suivants, ainsi que les articles L 313-1 et R 313-1 et suivants ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le code de la sécurité sociale ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 susvisée ;
- VU** L'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** Le décret n° 2010-336 du 31 mars portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** Le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude Evin en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France ;
- VU** Le schéma départemental des personnes âgées pour la période de 2012-2015, adopté par le Conseil général en sa séance du 25 mai 2012 ;
- VU** L'arrêté conjoint n°2010-149 du 12 septembre 2010 de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et de Monsieur le Président du Conseil général du Val d'Oise autorisant la création d'un Accueil de jour autonome de 15 places sur la commune de Sarcelles ;
- VU** L'arrêté n° 2014- 233 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France du 11 novembre 2014 établissant le PRIAC 2014-2018 pour la Région Ile-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2013-199 du 9 septembre 2013 de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et de Monsieur le Président du Conseil général du Val d'Oise autorisant d'une part le transfert de l'autorisation accordé à l'Association « Famille et Cité » de créer un Accueil de Jour autonome sis au 23-34 rue de Montfleury - 95200 Sarcelles à l'Association « Œuvre de Secours aux Enfants » sis 117 rue du Faubourg du Temple – 75010 Paris et d'autre part l'extension de capacité de 4 places de l'accueil de jour autonome ;

Considérant Le courrier du 12 septembre 2014 de l'Association « Œuvre de Secours aux Enfants » demandant la relocalisation de l'Accueil de Jour autonome pour malades d'Alzheimer de Sarcelles au 3 rue Albert Camus à Sarcelles ;

Considérant L'avis favorable émis par la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil général du Val d'Oise par courrier conjoint du 24 novembre 2014 sur la demande de relocalisation de l'Accueil de jour autonome sur la commune de Sarcelles ;

SUR Proposition conjointe de la Déléguée Territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour le Val d'Oise et du Directeur Général des services départementaux du Conseil général du Val d'Oise ;

ARRETEMENT

Article 1^{er} L'autorisation visant la relocalisation de l'Accueil de jour autonome au 3 rue Albert Camus 95200 Sarcelles est accordée à l'Association « Œuvre de Secours aux Enfants ».

Cet établissement est destiné à recevoir des personnes âgées de plus de 60 ans valides, semi valides ou dépendantes des deux sexes et notamment celles ayant des troubles cognitifs (maladies d'Alzheimer ou apparentes) pour une capacité totale de 19 places.

Article 2 Cette structure est répertoriée dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique :

N° FINESS : 75 000 012 7

Code statut : 61

Entité établissement :

N° FINESS : 95 001 547 9

Code catégorie : 207

Code discipline : 355

Code fonctionnement : 23

Code clientèle : 711 – 436

Article 3 Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 4 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et le Directeur Général des Services du Conseil général du Val d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département du Val d'Oise

Fait à Paris le, 9 avril 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile de France,

signé

Claude EVIN

Le Président du Conseil général
du Val d'Oise,

signé

Arnaud BAZIN





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015100-0004

signé par
Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé

le 10 Avril 2015

Agence régionale de santé

Arrêté N °11/ ARS IDF/ LBM/2015 portant
autorisation de fonctionnement du laboratoire
de biologie médicale « BIO LAM »

Arrêté N°11/ARSIDF/LBM/2015
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
« BIO LAM »

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté N°2014-09/ARS/DT93/LBM du 3 avril 2014, portant modification de l'agrément de la SELAS « BIO LAM » ;

Considérant la demande reçue le 5 janvier 2015 et complétée les 19 et 27 mars 2015, par le conseil juridique du laboratoire de biologie médicale « BIO LAM » sis 40 rue du Bois Moussay à Stains (93240) en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte la démission de Monsieur Stéphane CHERIF de ses fonctions de biologiste co-responsable ;

Considérant que Monsieur Stéphane CHERIF n'est plus associé de la SELAS « BIO LAM » mais qu'il continue d'exercer ses fonctions en qualité de biologiste médical,

ARRETE :

Article 1er : Le laboratoire de biologie médicale « BIO LAM » dont le siège social sis 40 rue du Bois Moussay à Stains (93240), codirigé par

Monsieur Nicolas STAWIARSKI, Monsieur Abdellah BENBEGDAD, Madame Catherine SAINT-MARTIN, Madame Geneviève LENOIR, Monsieur Abderrahim ZEMIR, Madame Béatrice SURBLED, Madame Claude THOREY, Madame Annick PEPIN, Monsieur Danyl AINOUS, Madame Irina BOULIGAND, Madame Julie JACQUEMONT, Madame Minh NGUYEN, Madame Régine POHL, Monsieur Salomon GUINLGAR, Monsieur Stéphane MATTMANN, Madame Valérie CHOUKROUN-REIBEL, Madame Linh Chi DANG et Madame Nadya LISOVA, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « BIO LAM » sise à la même adresse, agréée sous le n° LBM/93/SELAS/021 enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 93 002 481 5,

est autorisé à fonctionner sous le numéro 93-197 sur les quinze sites ouverts au public ci-dessous :

-le site principal et siège social ;

40 rue du Bois Moussay à STAINS (932400) ;

Pratiquant les activités de **biochimie** (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'**hématologie** (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), et de **microbiologie** (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse et virologie) ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 482 3 ;

-le site Pierrefitte ;

124 boulevard Charles de Gaulle à PIERREFITTE (93380) ;

Site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 483 1 ;

-le site Montreuil ;

8 boulevard Paul Vaillant Couturier à MONTREUIL (93100) ;

Site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 484 9 ;

-le site Le Raincy ;

2 avenue de la Résistance à LE RAINCY (93340) ;

Site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 342 9 ;

-le site Pavillons-sous-Bois ;

4 avenue de la Gare de Gargan à PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320) ;

Site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 343 7 ;

-le site Gagny ;

22 avenue Jean Jaurès à GAGNY (93220) ;

Site pré et post analytique

Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 344 5 ;

-le site Clichy-sous-Bois ;

Allée de Gagny à CLICHY-SOUS-BOIS (93390) ;

Site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 345 2 ;

-le site Rosny

Immeuble le Dôme – 13 mail du Centre à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) ;

Site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 449 2 ;

-le site Drancy ;

185/191 Avenue Jean Jaurès à DRANCY (93700) ;

Site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 448 4 ;

-le site Livry-Gargan ;

24/28 avenue du Consul Général Nordling à LIVRY-GARGAN (93190) ;

Site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 447 6 ;

-le site Villeneuve-Saint-Georges ;
45 bis rue de Crosne à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) ;
Pratiquant les activités de de **biochimie** (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'**hématologie** (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), et de **microbiologie** (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse et virologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 138 9 ;

-le site Vincennes ;
27 bis avenue de Paris à VINCENNES (94300) ;
Site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 139 7 ;

-le site Alfortville ;
8 rue Victor Hugo à ALFORTVILLE (94140) ;
Site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 140 5 ;

-le site Créteil ;
10/14 rue de la porte de Brie à CRETEIL (94000) ;
Site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 141 3 ;

-le site Draveil ;
1 rue du Docteur Desbordes à DRAVEIL (91210) ;
Site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 91 002 071 8.

La liste des biologistes médicaux du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Monsieur Nicolas STAWIARSKI, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Abdellah BENBEGDAD, médecin biologiste-coresponsable ;
- Madame Catherine SAINT-MARTIN, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Geneviève LENOIR, pharmacien biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Abderrahim ZEMIR, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Béatrice SURBLED, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Claude THOREY, pharmacien biologiste-coresponsable ;
- Madame Annick PEPIN, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Danyl AINOUS, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Irina BOULIGAND, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Julie JACQUEMONT, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Minh NGUYEN, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Régine POHL, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Salomon GUINLGAR, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Stéphane MATTMANN, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Valérie CHOUKROUN-REIBEL, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Linh Chi DANG, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Nadya LISOVA, médecin, biologiste-coresponsable ;
- **Monsieur Stéphane CHERIF, pharmacien, biologiste médical ;**
- Madame Laura DJAMDJIAN, pharmacien, biologiste médical ;
- Madame Francine COHEN, pharmacien, biologiste médical ;
- Monsieur Philippe TROCME, pharmacien, biologiste médical ;
- Madame Laurence CUKIER, pharmacien, biologiste médical ;
- Madame Nathalie GANEM, pharmacien, biologiste médical ;
- Madame Nawal AZMI, pharmacien, biologiste médical.

Article 2 : Est abrogé, l'arrêté N°2010-106 en date du 1^{er} juin 2010, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO LAM », ainsi que les arrêtés successifs le modifiant.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 10 Avril 2015

Pour le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Le Directeur du Pôle ambulatoire et
Services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015100-0005

signé par
Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé

le 10 Avril 2015

Agence régionale de santé

ARRETÉ N °12/ ARSIDF/ LBM/2015 portant
agrément de la société d'exercice libéral à
responsabilité limitée « BIO LAM»

ARRETÉ 12/ARSIDF/LBM/2015
portant agrément de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée
« BIO LAM»

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R. 612-72 à R. 6212-92 ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010, relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu l'arrêté N°2014-08/ARS/DT93/LBM du 3 avril 2014, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO LAM » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°15-0485 du 12 mars 2015, portant délégation de signature du Préfet de Seine-Saint-Denis à Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Considérant la demande reçue le 5 janvier 2015 et complétée les 19 et 27 mars 2015, par le conseil juridique de la SELAS « BIO LAM » sise 40 rue du Bois Moussay à Stains (93240) en vue de la modification de l'agrément de la SELAS, afin de prendre en compte la démission de Monsieur Stéphane CHERIF de ses fonctions de Directeur Général ;

Considérant les actes de renonciation à leur droit de préférence par les biologistes associés exerçant en date du 28 décembre 2014 ;

Considérant l'ordre de mouvement d'action de Monsieur Stéphane CHERIF au profit de la SELAS LCD, en date du 31 décembre 2014 ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La société d'exercice libéral par actions simplifiée « BIO LAM » sise 40 rue du Bois Moussay à Stains (93240), agréée sous le n° LBM/93/SELAS/021, enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n°93 002 481 5, exploite un laboratoire de biologie médicale, sis à la même adresse, inscrit sous le n°93-197, implanté sur les quinze sites, ouverts au public ci-dessous :

Le site principal et le siège social sis 40 rue du Bois Moussay à Stains (93240) ;

Le site sis 124 boulevard Charles de Gaulle à Pierrefitte (93380) ;

Le site sis 8 boulevard Paul Vaillant Couturier à Montreuil (93100) ;

Le site sis 2 avenue de la Résistance à Le Raincy (93340) ;

Le site sis 4 avenue de la Gare de Gargan à Pavillons-sous-Bois (93320) ;

Le site sis 22 avenue Jean Jaurès à Gagny (93220) ;
 Le site sis Allée de Gagny à Clichy-sous-Bois (93390) ;
 Le site sis Immeuble Le Dôme – 13 mail du centre à Rosny-sous-Bois (93110) ;
 Le site sis 185/191 avenue Jean Jaurès à Drancy (93700) ;
 Le site sis 24/28 avenue du Consul Général Nordling à Livry-Gargan (93190) ;
 Le site sis 45 bis rue de Crosne à Villeneuve-Saint-Georges (93190) ;
 Le site sis 27 bis avenue de Paris à Vincennes (94300) ;
 Le site sis 8 rue Victor Hugo à Alfortville (94140) ;
 Le site sis 10/14 rue de la Porte de Brie à Créteil (94000) ;
 Le site sis 1 rue du Docteur Desbordes à Draveil (91210).

La répartition du capital social de la SELAS « BIO LAM » est la suivante :

Associés	Actions	Droits de Vote
Monsieur Nicolas STAWIARSKI	1	1 239 257
Monsieur Abdellah BENBEGDAD	1	72 896
Madame Catherine SAINT-MARTIN	1	72 896
Madame Geneviève LENOIR	1	72 896
Monsieur Abderrahim ZEMIR	1	72 896
Madame Béatrice SURBLED	1	72 896
Madame Claude THOREY	1	72 896
Madame Annick PEPIN	1	72 896
Monsieur Danyl AINOUZ	1	72 896
Madame Irina BOULIGAND	1	72 896
Madame Julie JACQUEMONT	1	72 896
Madame Minh NGUYEN	1	72 896
Madame Régine POHL	1	72 896
Monsieur Salomon GUINLGAR	1	72 896
Monsieur Stéphane MATTMANN	1	72 896
Madame Valérie CHOUKROUN-REIBEL	1	72 896
Madame Linh Chi DANG	1	72 896
Madame Nadya LISOVA	1	72 896
S/Total biologistes associés exerçant		1 239 232
SELAS LCD	2 249 982	2 249 982
<i>Biologiste personne morale</i>		
SA AUDACIA	228 493	228 493
<i>Tiers Porteur</i>		
S/Total associés extérieurs	2 478 475	2 478 475
Total	2 478 493	4 956 963

Article 2 : Est abrogé, l'arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2010, portant modification de l'agrément de la SELARL « BIO LAM », ainsi que les arrêtés successifs le modifiant.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Préfet de la Seine-Saint-Denis et le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 10 Avril 2015

Pour le Préfet de la Seine-Saint-Denis,

Le Directeur du pôle du ambulatoire et
Services aux professionnels de santé,

signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015103-0015

signé par
Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France

le 13 Avril 2015

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DOSMS-2015/128 portant agrément
de la société d'exercice libéral de biologistes
médicaux «COHEN- ZACCARINI» sise 63
avenue du Général Leclerc à MAISONS-
ALFORT (94700)

Arrêté n° DOSMS-2015/128

**portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux
«COHEN-ZACCARINI» sise 63 avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT
(94700).**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R.6212-72 à 6212-92 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°2013/458 du Préfet du Val de Marne, en date du 11 février 2013, portant délégation de signature à monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2012/136 en date du 7 mai 2012 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « COHEN-ZACCARINI » sis 63 avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700) ;

Vu le courrier en date du 27 mars 2015 transmis par Maître Emmanuelle GIRAULT relatif à des donations de parts sociales de la Société à Responsabilité Limitée « COHEN-ZACCARINI » ;

Vu le dossier déposé le 31 mars 2015 par les représentants légaux de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « COHEN-ZACCARINI » relatif à la demande de changement de forme juridique de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « COHEN-ZACCARINI » sise 63 avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700), en Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « COHEN-ZACCARINI », dont le siège social est situé au 63 avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700) , agréée sous le n°2011-05, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **94 002 011 8**, exploite le laboratoire de biologie médicale multi-sites « COHEN-ZACCARINI » sis 63 avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700), inscrit sous le n°94-132, et implanté sur les quatre sites ci-dessous :

- 63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)
- 139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
- 82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)
- 29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)

La répartition du capital social de la SELAS « COHEN-ZACCARINI » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
Mme Brigitte COHEN	56 547	56 547
Mme Anne-Marie ZACCARINI	58 470	58 470
Mme Martine MESGUICH	2	2
M. Laurent BELLEST	2	2
Total biologistes médicaux en exercice	115 021	115 021
M. Robert COHEN, tiers porteur	1 552	1 552
Mme Barbara COHEN, tiers porteur	1 923	1 923
Mme Eva COHEN, tiers porteur	1 923	1 923
M. Ruben COHEN, tiers porteur	1 923	1 923
M. Thierry ZACCARINI, tiers porteur	1 552	1 552
M. François ZACCARINI, tiers porteur	1 923	1 923
M. Pierre ZACCARINI, tiers porteur	1 923	1 923
S/Total associés extérieurs non biologistes médicaux	12 719	12 719
Total du capital social de la SELAS COHEN ZACCARINI	127 740	127 740

ARTICLE 2 : L'arrêté n° DOSMS-2014/329 du 22 décembre 2014 portant agrément de la SELARL « COHEN-ZACCARINI » sise 63 avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700) est abrogé, ainsi que tous les arrêtés le modifiant.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le Préfet du Val de Marne et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 Avril 2015

Pour le Préfet du Val de Marne,
et par délégation,

Le Directeur Général
Agence Régionale de Santé
Ile-de-France,

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015103-0016

signé par
Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France

le 13 Avril 2015

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DOSMS-2015/129 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale LABORATOIRE « COHEN- ZACCARINI » sis 63 avenue du Général Leclerc à MAISONS- ALFORT (94700)

Arrêté n° DOSMS-2015/129

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale LABORATOIRE « COHEN-ZACCARINI » sis 63 avenue du Général Leclerc à
MAISONS-ALFORT (94700).**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment l'article L.6222-5 et l'article 7 relatifs aux dispositions transitoires et finales,

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance du 13 janvier 2010 susvisée,

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DOSMS-2014/329 du 22 décembre 2014 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELARL « COHEN-ZACCARINI » sise 63 avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700) ;

Vu le dossier déposé le 31 mars 2015 par les représentants légaux de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « COHEN-ZACCARINI » relatif à la demande de changement de forme juridique de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « COHEN-ZACCARINI » sise 63 avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700), en Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale dont le siège social est situé au 63 avenue du Général Leclerc, 94700 MAISONS-ALFORT, codirigé par :

- Madame Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Marie ZACCARINI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Martine MESGUICH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent BELLEST, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la SELAS « COHEN-ZACCARINI » sise 63 avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700), agréée sous le n°2011-05, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **94 002 011 8**,

est autorisé à fonctionner sous le n° 94-132 sur les quatre sites, ouverts au public, listés ci-dessous :

- MAISONS-ALFORT siège social, site principal : autorisation N° 94-132
63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (parasitologie-mycologie, bactériologie).
N° FINESS ET : 94 002 015 9

- CHARENTON-LE-PONT
139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 94 002 025 8

- MAISONS-ALFORT
82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (sérologie infectieuse, virologie).
N° FINESS ET : 94 002 020 9

- MAISONS-ALFORT
29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 94 002 096 9

La liste des biologistes médicaux est la suivante :

- Madame Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Marie ZACCARINI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Martine MESGUICH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent BELLEST, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Madame Martine SUDRIES, médecin, biologiste médical.

Article 2 : L'arrêté n°2011/190 du 11 août 2011 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale sis 63 avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700) est abrogé, ainsi que tous les arrêtés le modifiant.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La directrice de l'offre de soins et médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 Avril 2015

Le Directeur Général
Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015103-0017

signé par
Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France

le 13 Avril 2015

Agence régionale de santé

Arrêté N ° DOSMS-2015/130 portant
autorisation de fonctionnement du laboratoire
de biologie médicale « BIO LAB » sis 34 rue
Gambetta - LES MUREAUX (78130)

Arrêté N° DOSMS-2015/130

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO LAB »
sis 34 rue Gambetta - LES MUREAUX (78130).**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France,

VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

VU l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment l'article L6222-5 et l'article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales,

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance du 13 janvier 2010 susvisée,

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

VU l'arrêté n° DOSMS-2015/116 du 24 mars 2015 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « BIO LAB » sise 34 rue Gambetta - LES MUREAUX (78130) ;

VU le dossier transmis le 1^{er} avril 2015 par Maître Michel CULANG relatif à la demande d'acquisition du fonds du laboratoire sis 32, rue Nationale à LA-QUEUE-LEZ-YVELINES (78940) par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO LAB » sise 34 rue Gambetta - LES MUREAUX (78130) ;

VU les demandes d'agréments de Mesdames Dominique LAGEL et Elisabeth SUTOUR VILAGINES en qualité de nouvelles associées de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO LAB » et leurs nominations aux fonctions de biologistes médicaux du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

ARRÊTE

Article 1er : A compter du 1^{er} juin 2015, l'autorisation administrative relative au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale suivant sera abrogée :

LABORATOIRE LAGEL ET VILAGINES
32, rue Nationale à LA-QUEUE-LEZ-YVELINES (78940)
N° d'autorisation 77-136 (arrêté du 23 décembre 1985)
N° FINESS EJ : 78 000 373 7

Article 2 : A compter du 1^{er} juin 2015, le laboratoire de biologie médicale dont le siège social est situé 34 rue Gambetta, 78130 LES MUREAUX, codirigé par :

- Monsieur Jean-Jacques KERESTEDJIAN, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Daniel ATTIAS, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Richard ABECIDAN, biologiste-coresponsable,

exploité par la SELAS « BIO LAB » sise à la même adresse, agréée sous le n°04 et enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le n° 78 002 120 0**,

sera autorisé à fonctionner sous le n° 78-42 sur les vingt-trois sites listés ci-dessous :

- LES MUREAUX siège social et site principal : autorisation N° 78-42
34, rue Gambetta à LES MUREAUX (78130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 121 8

- CARRIERES-SOUS-POISSY
257, rue Ernest Joly à CARRIERES SOUS POISSY (78955)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 122 6

- VERNEUIL-SUR-SEINE
45, Grande Rue à VERNEUIL SUR SEINE (78480)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 123 4

- POISSY
8 bis, rue du 11 novembre à POISSY (78300)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 124 2

- ANDRESY
26 bis, boulevard Noël Marc à ANDRESY (78570)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 125 9

- MAUREPAS
28, rue de Limagne à MAUREPAS (78310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 126 7

- HOUDAN
21, rue de l'Enclos à HOUDAN (78550)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 127 5

- TRAPPES
5-7, avenue Carnot à TRAPPES (78190)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 128 3

- CONFLANS-SAINTE-HONORINE
15, place Auguste Romagne à CONFLANS SAINTE HONORINE (78700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 129 1

- PONTOISE
42, rue Pierre Fontaine à PONTOISE (95300)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 95 001 620 4

- GUYANCOURT
37-39, boulevard Georges Haussmann à GUYANCOURT (78280)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 159 8

- PARIS
85, rue Pelleport à PARIS (75020)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 75 005 048 6

- FONTENAY-SOUS-BOIS
139, rue Dalayrac à FONTENAY SOUS BOIS (94120)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 94 002 065 4

- ALFORTVILLE
179, rue Paul Vaillant Couturier à ALFORTVILLE (94140)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase).
N° FINESS ET : 94 002 066 2

- EVRY
2, avenue Nowy Targ à EVRY (91000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 91 002 021 3

- EVRY
4, boulevard de l'Europe à EVRY (91000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 91 002 020 5

- **LES MUREAUX**

15, allée Denis Papin à LES MUREAUX (78130)

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET : 78 002 173 9

- **LES-ESSARTS-LE-ROI**

20, rue du 11 Novembre à LES ESSARTS LE ROI (78690)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 78 002 265 3

- **MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

1, place Etienne Marcel à MONTIGNY LE BRETONNEUX (78180)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 78 002 191 1

- **BONNEUIL-SUR-MARNE**

9, avenue de Verdun à BONNEUIL SUR MARNE (94380)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 94 002 128 0

- **SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS**

120, route de Corbeil à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (91700)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 91 002 146 8

- **VOISINS-LE-BRETONNEUX**

31, rue aux Fleurs à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 78 002 291 9

- **LA-QUEUE-LEZ-YVELINES**

32, rue Nationale à LA-QUEUE-LEZ-YVELINES (78940)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET : 78 002 294 3

La liste des biologistes médicaux sera la suivante :

- Monsieur Jean-Jacques KERESTEDJIAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Daniel ATTIAS, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Richard ABECIDAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Elvira MARTINEZ-DEPREY, médecin, biologiste médical associé,
- Madame Marie-Hélène NASSOY-COCHAIS, pharmacien, biologiste médical associé,
- Madame Isabelle PAVAGEAU, pharmacien, biologiste médical associé,
- Madame Florence PASZKO, pharmacien, biologiste médical associé,
- Monsieur Nicolas ZWIERZ, pharmacien, biologiste médical associé,

- Monsieur Mohamed MESSAOUDI, médecin, biologiste médical associé,
- Monsieur Karim REMTOULA, médecin, biologiste médical associé,
- Monsieur Thierry GUYOT, pharmacien, biologiste médical associé,
- Monsieur Yacine SEMMACHE, médecin, biologiste médical associé,
- Madame Dominique LAURENT, pharmacien, biologiste médical associé,
- Monsieur Ronan LE LAGADEC, médecin, biologiste médical associé,
- Monsieur Etienne ORSINI, pharmacien, biologiste médical associé,
- Monsieur Saïd BOUAMARA, pharmacien, biologiste médical associé,
- Monsieur Hicham CHEDANI, médecin, biologiste médical associé,
- Madame Marie-Noëlle LABASTIE-BOURRET, médecin, biologiste médical associé,
- Madame Diana PEREIRA, pharmacien, biologiste médical associé,
- Madame Danielle COQUIL, médecin, biologiste médical associé,
- Madame Dominique GALY, pharmacien, biologiste médical associé,
- Monsieur Jacques MALASSE, pharmacien, biologiste médical associé,
- **Madame Dominique LAGEL, pharmacien, biologiste médical associé,**
- **Madame Elisabeth SUTOUR VILAGINES, pharmacien, biologiste associé.**

Article 3 : A compter du 1^{er} juin 2015, l'arrêté N° DOSMS-2015/115 du 24 mars 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO LAB » sis 34 rue Gambetta - LES MUREAUX (78130) sera abrogé.

Article 4 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 5 : La directrice de l'offre de soins et médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 Avril 2015

Le Directeur Général
Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015103-0018

signé par
Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France

le 13 Avril 2015

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DOSMS-2015/131 portant agrément
de la société d'exercice libéral de biologistes
médicaux SELAS « BIO LAB » sise 34 rue
Gambetta - LES MUREAUX (78130)

Arrêté n° DOSMS-2015/131

**portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS
« BIO LAB » sise 34 rue Gambetta - LES MUREAUX (78130).**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R.6212-72 à 6212-92 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral des Yvelines n° 2013148-0002 du 28 mai 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté N° DOSMS-2015/115 du 24 mars 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO LAB » sis 34 rue Gambetta - LES MUREAUX (78130) ;

Vu le dossier transmis le 1^{er} avril 2015 par Maître Michel CULANG relatif à la demande d'acquisition du fonds du laboratoire sis 32, rue Nationale à LA-QUEUE-LEZ-YVELINES (78940) par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO LAB » sise 34 rue Gambetta - LES MUREAUX (78130) ;

Vu les demandes d'agréments de Mesdames Dominique LAGEL et Elisabeth SUTOUR VILAGINES en qualité de nouvelles associées de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO LAB » et leurs nominations aux fonctions de biologistes médicaux du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

1/3

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2015, la SELAS « BIO LAB », dont le siège social est situé 34 rue Gambetta - LES MUREAUX (78130), agréée sous le n°04, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **78 002 120 0**, exploitera le laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO LAB » sis 34 rue Gambetta – LES MUREAUX (78130), inscrit sous le n°78-42, et implanté sur les vingt-trois sites ci-dessous :

- 34, rue Gambetta à LES MUREAUX (78130) ;
- 257, rue Ernest Joly à CARRIERES-SOUS-POISSY (78955) ;
- 45, Grande Rue à VERNEUIL-SUR-SEINE (78480) ;
- 8 bis, rue du 11 novembre à POISSY (78300) ;
- 26bis, boulevard Noël Marc à ANDRESY (78570) ;
- 28, rue de Limagne à MAUREPAS (78310) ;
- 21, rue de l'Enclos à HOUDAN (78550) ;
- 5-7, avenue Carnot à TRAPPES (78190) ;
- 15, place Auguste Romagne à CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78700) ;
- 42, rue Pierre Fontaine à PONTOISE (95300) ;
- 37-39, boulevard Georges Haussmann à GUYANCOURT (78280) ;
- 85, rue Pelleport à PARIS (75020) ;
- 139, rue Dalayrac à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) ;
- 179, rue Paul Vaillant Couturier à ALFORTVILLE (94140) ;
- 2, avenue Nowy Targ à EVRY (91000) ;
- 4, boulevard de l'Europe à EVRY (91000) ;
- 15, allée Denis Papin à LES MUREAUX (78130) ;
- 20, rue du 11 Novembre à LES-ESSARTS-LE ROI (78690) ;
- 1, place Etienne Marcel à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78180) ;
- 9, avenue de Verdun à BONNEUIL-SUR-MARNE (94380) ;
- 120, route de Corbeil à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700) ;
- 31, rue aux Fleurs à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960),
- **32, rue Nationale à LA-QUEUE-LEZ-YVELINES (78940).**

La répartition du capital social de la SELAS « BIO LAB » sera la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
M. Jean-Jacques KERESTEDJIAN	506 587	506 587
M. Daniel ATTIAS	506 565	506 565
M. Richard ABECIDAN	506 568	506 568
Mme Elvira MARTINEZ-DEPREY	50	50
Mme Marie-Hélène NASSOY-COCHAIS	50	50
Mme Isabelle PAVAGEAU	50	50
Mme Florence PASZKO	50	50
M. Nicolas ZWIERZ	50	50
M. Mohamed MESSAOUDI	2	2
M. Karim REMTOULA	2	2
M. Thierry GUYOT	2	2
M. Yacine SEMMACHE	2	2

2/3

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

Mme Dominique LAURENT	2	2
M. Ronan LE LAGADEC	2	2
M. Etienne ORSINI	2	2
M. Saïd BOUAMARA	2	2
M. Hicham CHEDANI	2	2
Mme Marie-Noëlle LABASTIE-BOURRET	2	2
Mme Diana PEREIRA	2	2
Mme Danielle COQUIL	1	1
Mme Dominique GALY	1	1
M. Jacques MALASSE	1	1
Mme Dominique LAGEL	1	1
Mme Elisabeth SUTOUR VILAGINES	1	1
S/Total biologistes médicaux en exercice	1 519 997	1 519 997
SAS AUDACIA, tiers porteur	506 161	506 161
S/Total Associés Extérieurs non biologistes médicaux	506 161	506 161
Total du capital social de la SELAS BIO LAB	2 026 158	2 026 158

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} juin 2015, l'arrêté n° DOSMS-2015/116 du 24 mars 2015, portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « BIO LAB » sise 34 rue Gambetta - LES MUREAUX (78130), sera abrogé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le Préfet des Yvelines et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 Avril 2015

Pour le Préfet des Yvelines,
et par délégation,

Le Directeur Général
Agence Régionale de Santé
Ile-de-France,

Signé

Claude EVIN

3/3



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015103-0019

signé par
Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France

le 13 Avril 2015

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DOSMS-2015/132 portant agrément
de la société d'exercice libéral de biologistes
médicaux SELAFA « CERBA » sise ZI Les
Béthunes - 7/11, rue de l'Equerre à SAINT-
OUEN- L'AUMONE (95310)

Arrêté n° DOSMS-2015/132

**portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux
SELAFA « CERBA » sise ZI Les Béthunes - 7/11, rue de l'Equerre à SAINT-OUEN-
L'AUMONE (95310).**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R.6212-72 à 6212-92 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°15-080 du Préfet du Val-d'Oise, en date du 16 février 2015, portant délégation de signature à monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°2/ARSIDF/LBM/2015 du 12 février 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBA » sis ZI Les Béthunes - 7/11, rue de l'Equerre à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310) ;

Vu les documents reçus en date du 2 février 2015, des représentants légaux du « Laboratoire CERBA » sis ZI Les Béthunes - 7/11, rue de l'Equerre à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310) ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La SELAFA « CERBA », dont le siège social est situé ZI Les Béthunes - 7/11, rue de l'Equerre à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310), agréée sous le n°95-10, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **95 000 380 6**, exploite le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE CERBA » sis ZI Les Béthunes - 7/11, rue de l'Equerre à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310), inscrit sous le n°95-9, et implanté sur le site unique ci-dessous :

- ZI Les Béthunes - 7/11, rue de l'Equerre 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE

Le montant du capital social de la SELAFA « CERBA » est de 960 000 euros.

La répartition du capital social de la SELAFA « CERBA » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Montant du capital social	Droits de vote
Mme Sylvie CADO	10 331	165 296	10 331
Mme Claudine RIGAL	5 262	84 192	5 262
Mme Anne BAZIN	5 000	80 000	5 000
M. Hamid BELAOUNI	262	4 192	262
Mme Christine BERGERON	18 840	301 440	18 840
M. Stéphane CHANEL	262	4 192	262
Mme Sabine DEFASQUE	262	4 192	262
M. Yahia ELOUARET	157	2 512	157
M. Kamel HADID	262	4 192	262
Mme Pascale KLEINFINGER	657	10 512	657
Mme Laurence LOHMANN	131	2 096	131
Mme Liliane MIRANDA	157	2 512	157
M. Jean-Dominique POVEDA	854	13 664	854
Mme Béatrice CARON-SERVAN	131	2 096	131
M. Jean-Marc COSTA	262	4 192	262
Mme Isabelle CUVELIER	263	4 208	263
Mme Monique DEBRUYNE	262	4 192	262
Mme Fabienne FLOCH	262	4 192	262
Mme Stéphanie FRANCOIS	262	4 192	262
Mme Isabelle LACROIX	263	4 208	263
M. Didier OLICHON	263	4 208	263
Mme Sabine TROMBERT	262	4 192	262
Mme Isabelle VINATIER	262	4 192	262
S/Total biologistes médicaux en exercice	44 929	718 864	44 929
Mme Corinne BARTHET	71	1 136	71
S/Total personnes morales ou physiques extérieures exerçant la profession de biologiste médical	71	1 136	71
SA CEFID, tiers porteur	15 000	240 000	15 000
S/Total associés extérieurs non biologistes médicaux	15 000	240 000	15 000
Total du capital social de la SELAFA « CERBA »	60 000	960 000	60 000

ARTICLE 2 : L'arrêté DDASS-98/222 du 22 juin 1998 portant agrément du laboratoire d'analyses de biologie médicale « CERBA » en Société d'Exercice Libéral à Forme Anonyme est abrogé, ainsi que tous les arrêtés le modifiant.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le Préfet du Val-d'Oise et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 Avril 2015

Pour le Préfet du Val-d'Oise,
et par délégation,

Le Directeur Général
Agence Régionale de Santé
Ile-de-France,

Signé

Claude EVIN